

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIEDISHEIM DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 33

Présents : 30

M. Loïc RICHARD, Maire ; M<sup>me</sup> Catherine FEISSEL-SIMON, M. Patrick DELUNSCH, M<sup>me</sup> Eliane BORDMANN, M. Gérard GREILSAMMER, Mme Patricia BOHN, M. Aurélien AMM, M<sup>me</sup> Isabelle GODBILLON, M<sup>me</sup> Catherine HOFFARTH, M. Dominique CARBONNEL, M<sup>me</sup> Jessica VONDERSCHER, M<sup>me</sup> Marie-Paule SCHMITT, M. Frédéric HALBWACHS, M<sup>me</sup> Audrey VUAILLE, M. Vincent VAY, M<sup>me</sup> Véronique BACK, M. David LANG, M<sup>me</sup> Céline GARCHET, M. Philippe FELIX-UNCANIN, M<sup>me</sup> Maud SCHILLING, M. Férid ROMDANE, M. Alexandre JUNGTO, M<sup>me</sup> Fabienne BEHA, M. Thomas LEMIEUX, M<sup>me</sup> Evelyne WIRTZ, M. Vincent FUCHS, M<sup>me</sup> Véronique WISS, M. Hubert RICHARD, M<sup>me</sup> Nathalie ROULAND, M<sup>me</sup> Hélène LACROIX-JOUBERT, Conseillers municipaux.

Absent excusé : 3

M<sup>me</sup> Simone WACHS-NIEMERICH, Conseillère municipale, M. Christophe DEVILLERS, Conseiller municipal et M. Bruno BAUER, Conseiller municipal.

Ont donné procuration : 3

M<sup>me</sup> Simone WACHS-NIEMERICH, Conseillère municipale, à Mme Véronique BACK, Conseillère Municipale ; M. Christophe DEVILLERS, Conseiller municipal, à Mme Catherine FEISSEL-SIMON, Adjointe au Maire. M. Bruno BAUER, Conseiller municipal, à Mme Evelyne WIRTZ, Conseillère Municipale.

Absent non excusé : 0

Date de convocation : vendredi 27 mars 2026

### **044/2026 ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUPRES DU SYNDICAT MIXTE « TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE » (TEA)**

La Ville de Riedisheim a adhéré à Territoire d'Énergie Alsace (TEA) qui est un syndicat mixte fermé, créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin et existant depuis l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1997.

Le syndicat est reconnu comme l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité et de Gaz (AODE/G) sur le territoire de ses collectivités membres. À ce titre, il exerce l'ensemble des missions attribuées aux AODE/G par le Code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L.2224-31 et suivants.

A ce titre, TEA a pour mission :

- de représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- d'organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession par EDF, ENEDIS, et GAZ DE BARR dans le domaine de l'électricité, et par GRDF ANTARGAZ ENERGIES et CALEO en matière de gaz ;
- de favoriser la programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires ;
- de favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, opérateurs de téléphonie, câble, conseil régional, conseil départemental) ;

- de reverser aux communes membres les sommes dues par ENEDIS (redevance d'investissement R2) et par les fournisseurs d'électricité (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

Le syndicat rassemble 342 communes et 3 Communautés de Communes, ce qui représente environ 743 000 habitants du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Au total, TEA est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

Au début de la mandature, chaque collectivité membre de Territoire d'Énergie Alsace désigne un ou plusieurs délégués, en fonction de sa population. Au total, 627 délégués représentent ainsi les communes et communautés de communes au sein du Syndicat. Ces délégués sont chargés d'être les « référents TEA » pour leur territoire : ils reçoivent l'information envoyée par le Syndicat, la relaient au sein du Conseil municipal ou communautaire et font remonter à TEA les besoins, difficultés et projets de leur collectivité (travaux sur les réseaux, rénovation de bâtiments, projets d'énergies renouvelables, etc.).

Au sein de ce collège de délégués sont ensuite élus les membres du Comité Syndical, organe délibérant de TEA, composé de 50 titulaires et de 20 suppléants. Tout délégué qui le souhaite peut candidater pour y siéger. Les membres du Comité Syndical se réunissent quatre à cinq fois par an dans différentes communes du territoire pour voter les décisions et orientations du Syndicat ; leurs déplacements sont défrayés. Ils peuvent également participer à des groupes de travail thématiques (travaux, transition énergétique, communication, etc.) qui préparent les dossiers avant présentation en séance.

***Sont candidats : Loïc RICHARD, David LANG, Aurélien AMM, Catherine FEISSEL-SIMON, Véronique BACK et Véronique WISS***

<b><i>Ont obtenu :</i></b>	<b><i>Loïc RICHARD :</i></b>	<b><i>26 voix</i></b>
	<b><i>David LANG :</i></b>	<b><i>26 voix</i></b>
	<b><i>Aurélien AMM :</i></b>	<b><i>26 voix</i></b>
	<b><i>Catherine FEISSEL-SIMON :</i></b>	<b><i>26 voix</i></b>
	<b><i>Véronique BACK :</i></b>	<b><i>26 voix</i></b>
	<b><i>Véronique WISS :</i></b>	<b><i>7 voix</i></b>

***Sont déclarés élus en tant que délégués qui seront appelés à élire par correspondance, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les 50 membres titulaires et les 20 membres suppléants du Comité Syndical du Syndicat Mixte « Territoire d'Énergie Alsace » (TEA):***

***Loïc RICHARD, David LANG, Aurélien AMM, Catherine FEISSEL-SIMON et Véronique BACK.***

Pour extrait certifié conforme.  
Riedisheim, le 2 avril 2026

**Le secrétaire de séance,  
Philippe SCHOEN**



**Le Maire,  
Loïc RICHARD**



Délibération affichée sur le site web de la Ville et transmise au représentant de l'Etat le : 02/04/2026